



ÉMILE

DURKHEIM

Les règles
de la méthode
sociologique

NOUVELLE ÉDITION

Champs classiques

Extrait de la publication

ÉMILE DURKHEIM

Les règles de la méthode sociologique

« Traiter les faits sociaux comme des choses » et poser les fondements d'une nouvelle science de la société qui, sur le modèle des sciences expérimentales, permette de mieux la décrire et l'expliquer : tel est le projet d'Émile Durkheim lorsqu'il publie *Les Règles de la méthode sociologique*, en 1895. Refusant l'explication du fait social par le biologique, la confusion de la sociologie avec la psychologie, théorisant l'influence du milieu social sur les individus, posant une série de règles méthodologiques parfois d'apparence très abstraite, ce texte fut un véritable défi lancé par Durkheim à ses contemporains.

Pourquoi, cependant, et comment lire encore ce grand classique aujourd'hui ? C'est la question à laquelle répond Laurent Mucchielli dans l'introduction à cette nouvelle édition. Articulant de façon inédite les approches historique et sociologique, celle-ci s'adresse aussi bien aux historiens des sciences et des idées qu'aux enseignants et aux étudiants en sociologie.

Cette nouvelle édition s'accompagne également d'un article de Durkheim contemporain des *Règles* (« L'état actuel des études sociologiques en France »), qui éclaire le contexte polémique dans lequel l'ouvrage fut écrit.

Sociologue et historien, **Laurent Mucchielli** est directeur de recherches au CNRS (CESDIP). Bien connu pour ses travaux sur les délinquances et les politiques de sécurité et de prévention, il est aussi un spécialiste de l'histoire et de l'épistémologie des sciences sociales.

En couverture: Portrait d'Émile Durkheim © Leemage.

Flammarion

editions.flammarion.com

Extrait de la publication

LES RÈGLES
DE LA MÉTHODE SOCIOLOGIQUE

Émile DURKHEIM

LES RÈGLES
DE LA MÉTHODE
SOCIOLOGIQUE

Édition établie par
Jean-Michel Berthelot
et présentée par
Laurent Mucchielli

Champs classiques

Extrait de la publication

© Éditions Flammarion, Paris, 2010.
© Éditions de Minuit, Paris, 1975
pour la traduction de l'article donné en Annexe.
ISBN : 978-2-0812-2309-7

Extrait de la publication

INTRODUCTION

Comment lire un « classique »
des sciences sociales ?

L'exemple des *Règles de la méthode
sociologique*

L'ouvrage de Durkheim intitulé *Les Règles de la méthode sociologique* est un « classique » des sciences sociales qu'ont lu, que lisent et que liront encore des générations d'étudiants. On ne peut cependant faire abstraction du fait qu'il a été publié à la fin du XIX^e siècle et que nous sommes au début du XXI^e. Dès lors, aussi important soit-il encore aujourd'hui dans l'affirmation de la discipline sociologique et dans la formation universitaire, il ne serait pas sérieux d'en proposer la lecture ou la relecture sans un véritable effort de contextualisation¹. Lorsque Durkheim a écrit ce livre, le monde était différent, l'état des connaissances et des représentations sur le monde était différent, l'état du développement des sciences

1. R. A. Jones, « On Understanding a Sociological Classic », *American Journal of Sociology*, 1977, 83, p. 279-319.

humaines et sociales à l'université et l'état de la recherche dans ces domaines étaient différents. Lire ce texte sans recul, au premier degré et comme s'il s'adressait directement à nous, aujourd'hui, serait donc une erreur conduisant à de nombreux anachronismes, contre-sens et mésinterprétations. C'est la raison pour laquelle nous invitons à relire non seulement le texte original des *Règles*, mais aussi et inséparablement un article écrit et publié exactement au même moment et qui complète le texte parfois abstrait des *Règles*, en éclairant beaucoup l'état du champ sociologique français à la fin du XIX^e siècle et les positionnements critiques de Durkheim.

Cela étant, si ce livre de Durkheim a acquis un tel statut, c'est qu'il n'intéresse pas seulement les historiens des sciences mais comporte bien aussi une valeur heuristique et pédagogique pour les sociologues d'aujourd'hui et ceux de demain. Dès lors, après avoir pensé en historiens et replacé ce livre dans le contexte de son écriture, nous nous demanderons en tant que praticiens de la sociologie quel intérêt il présente encore aujourd'hui et quel usage pratique et pédagogique on peut donc en faire. Ce faisant, on sera du reste fidèle à l'éthique d'un penseur qui a toute sa vie accordé la plus grande importance à l'éducation et à la pédagogie.

RELIRE UN TEXTE DANS SON CONTEXTE

Émile Durkheim a 37 ans lorsqu'il publie les *Règles*¹. Il les a écrites dans le prolongement de sa thèse *De la division du travail social* (soutenue et éditée en 1893) et publiées par morceaux en 1894 sous forme d'articles dans la *Revue philosophique* de Théodule Ribot dont il est alors un des importants collaborateurs. Quoique encore jeune, Durkheim a déjà une solide réputation. Trois ans après son agrégation de philosophie, en 1885, il a obtenu une bourse d'études pour séjourner en Allemagne et en a tiré une série d'articles très remarquables sur les grands penseurs allemands de la société à cette époque (Gumplowicz, Schaeffle, Tönnies, Wundt, etc.). En 1887, il s'est ainsi vu confier par Louis Liard (directeur de l'enseignement supérieur en France) le premier cours de sociologie dispensé dans une université française, à la faculté des lettres de Bordeaux. Enfin, en 1893, sa soutenance de thèse, particulièrement brillante, le désigne aux yeux de nombreux commentateurs de l'époque comme le principal représentant de la sociologie en France². Aussi Durkheim veut-il manifestement pousser son avantage. D'autant que, comme nous le verrons, il a déjà en projet l'organisation d'un

1. Sur la vie et l'œuvre de Durkheim, on se reportera à ses deux principales biographies : S. Lukes, *Émile Durkheim. His Life and his Work*, London, Allen Lane, 1973 et M. Fournier, *Émile Durkheim (1858-1917)*, Paris, Fayard, 2007.

2. Ph. Besnard, M. Borlandi, P. Vogt (dir.), *Division du travail et lien social. La thèse de Durkheim un siècle après*, Paris, Presses universitaires de France, 1993, p. 2.

groupe et la création d'une revue (qu'il lancera en 1898 sous le titre : *L'Année sociologique*), facteurs collectifs qui seront décisifs dans son entreprise intellectuelle¹. C'est donc dans cette perspective d'organisation de la discipline que Durkheim entend régler la sociologie. Encore faut-il, pour le comprendre, restituer l'état du champ sociologique en 1895, qui n'apparaît guère à la seule lecture des *Règles*².

Les rares interlocuteurs officiels des *Règles*

Pour restituer l'état d'un champ intellectuel, on commence souvent par interroger les références bibliographiques de l'auteur étudié. Or, à la différence de la *Division du travail social* où Durkheim cite abondamment ses sources³, la seule lecture du texte des *Règles* peut laisser penser qu'il intervient dans un champ quasi vierge parmi ses contemporains.

1. L. Mucchielli, *La Découverte du social. Naissance de la sociologie en France (1870-1914)*, Paris, La Découverte, 1998, p. 210 *sqq.*

2. L'on reprend à partir d'ici une partie des éléments de L. Mucchielli, « Pourquoi régler la sociologie ? Les interlocuteurs de Durkheim », repris in L. Mucchielli, *Mythes et histoire des sciences humaines*, Paris, La Découverte, 2004, p. 269-296.

3. M. Borlandi, « Durkheim lecteur de Spencer », in Ph. Besnard, M. Borlandi, P. Vogt (dir.), *Division du travail et lien social*, *op. cit.*, p. 67-70.

Les références bibliographiques des *Règles*

	Auteurs	Nbre de réf.
1	Spencer	19
2	Comte	18
3	Mill	6
4	Hobbes	5
5	Bacon	4
6	Garofalo	4
7	Descartes	2
8	Rousseau	2
9	Condillac	1
10	Darmesteter	1
11	Espinas	1
12	Galilée	1
13	Gide	1
14	Locke	1
15	Lubbock	1
16	Machiavel	1
17	Montesquieu	1
18	Pascal	1
19	Socrate	1
20	Tarde	1

Comme l'indique le tableau ci-dessus, Durkheim ne cite que vingt auteurs (pour un total de soixante-douze références), soit, même si le livre est plus court, presque huit fois moins que dans *De la division du travail social*. Et si Spencer et Comte arrivent en tête comme dans sa thèse, une foule d'autres auteurs ont disparu. Le système de références bibliographiques adopté par Durkheim dans les *Règles* ne rend donc

nullement compte de l'étendue de ses lectures et de ses positionnements. Il est volontairement sélectif. On y constate au moins trois phénomènes.

Premièrement, la concentration sur la tradition rationaliste de l'histoire de la philosophie avec neuf auteurs : Bacon, Condillac, Descartes, Galilée, Locke, Machiavel, Montesquieu, Pascal et Socrate. Outre Montesquieu, qu'il considère comme l'un des précurseurs de la sociologie (il lui avait consacré sa thèse secondaire en latin en 1892), Durkheim met surtout en avant le trio Bacon-Descartes-Galilée qui renvoie à la « révolution scientifique » du XVII^e siècle. François Bacon est cité avec précision et dans le texte latin de son *Novum organum* (1620) auquel Durkheim emprunte le concept de « *prænotiones* » (prénotions) pour appuyer l'idée de rupture d'avec le sens commun que toute avancée scientifique opère nécessairement. Quant à la référence à René Descartes, elle est omniprésente, ne serait-ce que par le titre même de *Règles de la méthode* (sociologique) qui rappelle étrangement à la fois les *Regula ad directionem ingenii* (1627-1628) et le *Discours de la méthode* (1637)¹. De même que ses professeurs de philosophie lui ont enseigné que « Descartes est le vrai fondateur de la philosophie moderne² », Durkheim se pose en fondateur de la sociologie moderne.

1. Cf. M. Borlandi, L. Mucchielli (dir.), *La Sociologie et sa méthode. Les Règles de Durkheim un siècle après*, Paris, L'Harmattan, 1995, introduction.

2. Cf. P. Janet, G. Séailles, *Histoire de la philosophie. Les problèmes et les écoles*, Paris, Delagrave, 1920, p. 1016 (1^{re} édition : 1886).

Deuxièmement, la prépondérance des références, essentiellement critiques, à Herbert Spencer et Auguste Comte (auquel on peut ajouter John Stuart Mill, présenté comme un simple commentateur de Comte). Ce sont les philosophes qui ont explicitement discuté cette nouvelle science sociologique dans les décennies précédentes et qui sont assurément les plus connus en France à ce moment-là. De nombreux travaux ont analysé en détail ce que Durkheim leur doit, nous n'y reviendrons pas ici¹.

Troisièmement, l'occultation quasi complète des autres sources contemporaines. De même que, hormis Comte, il ne mentionne le nom d'aucun philosophe français de son siècle – pas même ceux qui l'ont fortement influencé (Charles Renouvier, Émile Boutroux) ou dont il a médité la lecture (Paul Janet, Alfred Fouillée, Jean-Marie Guyau) –, Durkheim se montre très avare de références scientifiques contemporaines. En 1895, les deux sociologues français les plus connus sont Alfred Espinas et Gabriel Tarde. Ils ne sont pourtant cités qu'une seule fois et de façon expéditive. Quant aux autres sociologues français de l'époque, les organicistes comme René Worms, les positivistes comme Eugène de Roberty, les leplaysiens comme Henri de Tourville et Edmond Demolins, les statisticiens comme

1. M. Borlandi, « Durkheim lecteur de Spencer », *op. cit.* ; A. Petit, « De Comte à Durkheim : un héritage ambivalent », in M. Borlandi, L. Mucchielli (dir.), *La Sociologie et sa méthode*, *op. cit.*, p. 49-70 ; D. Becquemont, L. Mucchielli, *Le Cas Spencer. Religion, science et politique*, Paris, Presses universitaires de France, 1998.

Paul Mougeolle et Alfred Coste, ils sont tout simplement absents (l'on ne relève qu'une référence, critique, à l'économiste Charles Gide). Durkheim ne cite pas non plus les auteurs (Coste, Guillaume De Greef, Ferneuil, Fouillée, Gaston Richard) sur lesquels il a pourtant déjà écrit de longs et souvent favorables comptes rendus. Enfin, il ne mentionne pas une fois le nom de Fustel de Coulanges, le fameux historien, directeur de l'École normale à l'époque où Durkheim s'y formait, qui enseignait pourtant dès les années 1880 que « l'histoire est la science des faits sociaux, c'est-à-dire la sociologie même¹ ». En définitive, Durkheim semble tout faire pour s'isoler de ses contemporains et se placer seul dans une lignée intellectuelle qui partirait de Comte, passerait par Spencer et aboutirait finalement à lui.

Pourtant, en réalité, Durkheim n'est pas isolé. La dernière décennie du XIX^e siècle apparaît même, au contraire, comme un moment de foisonnement intellectuel considérable autour de l'idée de science sociale, « une mode », écrira-t-il lui-même. C'est la raison pour laquelle, afin de « sociologiser » la lecture de Durkheim, il nous semble indispensable de lire en parallèle le long article qu'il publie en Italie sous le titre « L'état actuel des études sociologiques en

1. N. Fustel de Coulanges, *L'Alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne*, Paris, Hachette, 1889, p. IV-V, cité par L. Mucchielli, « Aux origines de la nouvelle histoire en France : l'évolution intellectuelle et la formation du champ des sciences sociales (1870-1930) », repris dans *Mythes et histoire des sciences humaines*, *op. cit.*, p. 123.

France¹ ». C'est le document que nous republions ici (voir p. 285). En effet, ce texte a été rédigé par Durkheim exactement au même moment que la version finale des *Règles* sous forme de livre². S'adressant au public italien et non à ses compatriotes, Durkheim présente et critique toute une série d'auteurs, de courants de pensée, voire de disciplines qui n'apparaissent pas dans les *Règles*³. Du coup, des omissions prennent sens, le caractère apparemment abstrait et impersonnel d'un certain nombre de règles énoncées – et non des

1. É. Durkheim, « Lo stato attuale degli studi sociologici in Francia », *La Riforma sociale*, n° 3, 1895, p. 607-622 et 691-707 (repris dans *Textes*, Paris, Minit, 1975, vol. I, p. 73-108).

2. Durkheim l'annonce à Mauss (son neveu) dans une lettre datée de février ou mars 1894 : « Mes articles sur la *Méthode* commenceront à paraître en mars, je pense. Je viens d'accepter de collaborer à une revue italienne qui vient de se fonder » (É. Durkheim, *Lettres à Marcel Mauss*, Paris, Presses universitaires de France, 1998, p. 30).

3. Ce phénomène n'est pas isolé dans l'histoire des sciences. On pourrait le qualifier de *phénomène d'objectivation de l'état d'un champ intellectuel par le décalage international* et le définir ainsi : un auteur important publie à l'étranger un texte dans lequel il explicite plus qu'il ne le fera jamais dans ses publications nationales l'état de son champ intellectuel, en particulier ses enjeux et ses polémiques. Donnons-en deux autres exemples dans l'histoire des sciences humaines : celui de Théodule Ribot publiant en 1877 dans la revue *Mind* un texte objectivant l'état très polémique du champ philosophique et psychologique du moment (ce texte est traduit dans la *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2000, 2, p. 107-123) et, plus près de nous, celui de Pierre Bourdieu publiant en 1967 avec Jean-Claude Passeron un article polémique dans *Social Research* (« Sociology and Philosophy in France since 1945 : Death and Resurrection of a Philosophy without Subject », *Social Research*, 1967, 34 (1), p. 162-212).

moindres – s'estompe et le texte retrouve la signification en partie polémique qu'il avait en réalité et qu'il faut de surcroît inscrire dans le « tout petit milieu » académique qui comportait (comme à toutes les époques) ses amitiés, ses alliances, son travail en commun, mais aussi ses affrontements, ses concurrences, ses jalousies et même ses ragots ¹.

L'état du champ sociologique français en 1895

Alors qu'il avait mis neuf ans pour écrire sa thèse, Durkheim a écrit les *Règles* immédiatement après avoir publié la *Division du travail social*, dans une relative

1. Ainsi Durkheim écrit-il dans la même lettre à Mauss : « Tiens-moi au courant de ce qui se dit sur mon compte. J'y ai intérêt. Même les canards ont leur importance » (É. Durkheim, *Lettres à Marcel Mauss*, *op. cit.*, p. 30). La suite de cette correspondance fournit quantité d'anecdotes illustrant les jugements de Durkheim sur les personnalités universitaires du moment et sur ce qu'il pensait de leur valeur intellectuelle. Ainsi, Durkheim évoque-t-il René Worms (un de ses rivaux sur lequel nous reviendrons dans un instant) dans une lettre du 18 juin 1894, en des termes qui trahissent clairement le mépris qu'il éprouve pour son concurrent : « D'après ce que tu m'écris, Espinas t'aurait dit que si je ne donne pas mon article à la revue de Worms ce serait par jalousie de ce dernier ! [...] Si jamais le sujet revenait devant toi, tu n'as qu'à dire que ce qui m'éloigne de cette revue c'est la réputation de farceur qu'a Worms, et que surtout je ne puis collaborer à une revue dont le directeur n'a aucun titre scientifique. Le mieux d'ailleurs en pareil cas est de hausser les épaules. J'ai pourtant bien dit à Espinas que Worms avait eu sa thèse recalée à la Sorbonne, ce qui est une honte qui n'est pas infligée à tout le monde » (*ibid.*, p. 35-36).

précipitation sans doute liée à l'accélération de la formation du champ sociologique dans les années 1890. En effet, en 1893, au moment même où Durkheim publie sa thèse, René Worms (1869-1926), juriste, économiste et philosophe de formation, lance sans crier gare et avec quelque succès la *Revue internationale de sociologie*, suivie de l'Institut international de sociologie publiant également ses *Annales*¹. Durkheim est pris de vitesse. Un concurrent nouveau se présente qui, à la différence d'Espinas et de Tarde, manifeste de grandes ambitions institutionnelles, se pose en rassembleur et en organisateur de la sociologie, et lui donne effectivement les premières institutions de son histoire. Cet événement a certainement constitué une surprise particulièrement désagréable pour Durkheim et l'a sans doute poussé à accélérer la concrétisation de ses propres projets. On peut alors imaginer non seulement que la rédaction des *Règles* a été un peu précipitée, mais encore que la nécessité du moment a déterminé, sinon l'idée même d'écrire ce livre, du moins certains aspects de son écriture.

L'article italien que nous allons à présent utiliser paraît donc en mai 1895 dans *La Riforma sociale*, le dernier article constituant les *Règles* ayant été publié en août 1894 dans la *Revue philosophique*. Entre-temps

1. R. Geiger, « René Worms, l'organicisme et l'organisation de la sociologie », *Revue française de sociologie*, 1981, 22, p. 348-349 ; S. Mosbah-Natanson, « Internationalisme et tradition nationale : le cas de la constitution de la sociologie française autour de 1900 », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2008, 18, p. 35-62.

a eu lieu la rentrée universitaire 1894-1895, et la situation des études sociologiques a évolué. Ainsi qu'il s'en félicite dès les premières pages, Durkheim n'est plus isolé dans le paysage universitaire français :

À Lyon, la mairie accorde des subsides à un cours de sociologie que professe notre collègue Bertrand ; à Montpellier, Bernès, chargé de cours de philosophie, a commencé cette année un enseignement sur la même matière ; à Paris, enfin, la faculté des lettres a émis il y a quelques mois un vœu pour la création d'un cours de sociologie. [...] [De plus,] parmi les auteurs que les candidats doivent étudier au programme de l'agrégation de philosophie figurent depuis quelques années des œuvres de sociologues (Comte, Mill, Spencer) et on a même appelé à la présidence du jury des spécialistes renommés de sociologie [...] ¹.

Notre sociologue fait donc mine de constater avec bonheur les bonnes dispositions de l'université envers la sociologie, l'entrée du mot « dans le langage commun » et celle de l'idée dans les préoccupations de « la jeunesse de nos écoles ». Le ton change toutefois

1. É. Durkheim, « Lo statuo attuale degli studi sociologici in Francia », art. cit., p. 74. Cette dernière affirmation de Durkheim est difficile à comprendre. Les membres nommés pour composer le jury d'agrégation en 1895 sont cinq philosophes (Janet, Lachelier, Brochard, Darlu et Dauriac) qu'on ne saurait qualifier de « spécialistes renommés de sociologie ». Durkheim semble donc exagérer volontairement l'importance des succès de la sociologie dans les facultés de lettres. Et sans doute faut-il relier ce choix à sa rivalité avec René Worms qui, nous allons le voir, milite de son côté pour le développement de la sociologie dans les facultés de droit.

quelque peu lorsque Durkheim fait allusion aux initiatives de son nouveau rival :

Certains esprits particulièrement impatients commencent à trouver que l'on ne va pas assez vite. On a même proposé la création pour la sociologie d'une chaire spéciale dans toutes les universités, oubliant qu'il fallait pour cela une armée de sociologues que l'on ne peut pas improviser [...]. C'est sous l'emprise de ces idées qu'a été fondée une revue de sociologie qui vit depuis plus d'un an, et, bien que son apparition nous ait semblé prématurée – la littérature véritablement sociologique n'est pas en effet suffisamment abondante en Europe pour alimenter une revue périodique –, cette publication n'en constitue pas moins un fait intéressant symptomatique de l'état d'esprit actuel ¹.

Durkheim désigne Worms et la *Revue internationale de sociologie*, mais il occulte et son nom et le titre de sa revue. Il fait aussi allusion au fait que, quelques semaines après la parution des *Règles*, Worms avait appelé au développement systématique de la sociologie dans les universités et à la transformation du Collège de France en Faculté des sciences sociales. À la fin de l'année 1895, ce dernier créera même la Société de sociologie de Paris et en confiera symboliquement la première présidence à Gabriel Tarde, les deux grands adversaires de Durkheim se trouvant ainsi réunis à la tête des premières tentatives d'institutionnalisation de la nouvelle discipline.

Ni dans les *Règles* ni dans l'article italien, Durkheim ne discute directement la théorie organiciste défendue par Worms qui consiste à analyser *de façon réaliste* le

1. *Ibid.*, p. 74-75.

fonctionnement d'une société et de ses institutions comme on décrit en biologie un être vivant composé d'organes occupant une fonction strictement finalisée dans l'ensemble¹. Toutefois, il en fait sans doute implicitement la critique – à travers Comte et Spencer, ses modèles repoussoirs habituels – lorsqu'il écrit ce passage (bien connu des commentateurs de Durkheim mais insuffisamment contextualisé) du chapitre V des *Règles* :

La plupart des sociologues croient avoir rendu compte des phénomènes une fois qu'ils ont fait voir à quoi ils servent, quel rôle ils jouent. [...] Mais cette méthode confond deux questions très différentes. Faire voir à quoi un fait est utile n'est pas expliquer comment il est né ni comment il est ce qu'il est. [...] Un fait peut exister sans servir à rien, soit qu'il n'ait jamais été ajusté à aucune fin vitale, soit que, après avoir été utile, il ait perdu toute utilité en continuant à exister par la seule force de l'habitude. Il y a, en effet, encore plus de survivances dans la société que dans l'organisme [...]. C'est, du reste, une proposition vraie en sociologie comme en biologie que l'organe est indépendant de la fonction, c'est-à-dire que, tout en restant le même, il peut servir à des fins différentes. C'est donc que les causes qui le font être sont indépendantes des fins auxquelles il sert².

Quant à la pensée de Tarde, la critique en est beaucoup plus développée dans l'article italien que dans les *Règles*, et cette critique se trouve stratégiquement

1. R. Worms, *Organisme et société*, Paris, Alcan, 1896.

2. Toutefois, Durkheim ne cesse par ailleurs de faire un usage analogique de l'organicisme (J. Schlanger, *Les Métaphores de l'organisme*, Paris, L'Harmattan, 1995, p. 172-173).

TABLE

<i>Introduction</i>	7
<i>Note sur cette édition</i>	64

LES RÈGLES DE LA MÉTHODE SOCIOLOGIQUE

<i>Préface de la première édition</i>	67
<i>Préface de la deuxième édition</i>	73
<i>Introduction</i>	95
Chapitre premier. Qu'est-ce qu'un fait social ? ...	99
Chapitre II. Règles relatives à l'observation des faits sociaux	115
Chapitre III. Règles relatives à la distinction du normal et du pathologique.....	155
Chapitre IV. Règles relatives à la constitution des types sociaux.....	191
Chapitre V. Règles relatives à l'explication des faits sociaux	207

Chapitre VI. Règles relatives à l'administration de la preuve.....	251
Conclusion	271
<i>Variantes</i>	279
<i>Annexe : « L'état actuel des études sociologiques en France » (1895)</i>	<i>285</i>

Mise en page par Meta-systems
59100 Roubaix

N° d'édition : L.01EHQN000324.N001
Dépôt légal : mars 2010

Extrait de la publication